

de divorce, et on devrait par conséquent s'attendre à un écart d'âge moyen au divorce moins élevé. Ceci est compensé par la fréquence plus élevée des divorces parmi les mariages où l'écart d'âge moyen entre les époux est assez considérable.

L'écart d'âge moyen entre les demandeurs est très prononcé. L'âge moyen des époux demandeurs est sensiblement plus élevé que celui de l'ensemble des époux. La cause invoquée pour le divorce fournit peut-être une explication. Les époux demandent plus souvent le divorce pour cause de séparation ou d'abandon et dans ces cas il faut attendre trois ou cinq ans avant de pouvoir intenter une action.

**Nombre d'enfants.** Il s'agit des enfants vivant avec les parents au moment du divorce et non de tous les enfants nés du mariage. Ce sont donc les enfants de moins de 16 ans ainsi que ceux âgés de plus de 16 ans et qui sont encore à la charge des parents. Le nombre total de ces enfants était de 20,099 en 1969, 32,417 en 1970 et 34,526 en 1971, soit 0.92 enfant par divorce en 1969, 1.11 en 1970 et 1.17 en 1971 (tableau 5.56). L'évolution du nombre moyen d'enfants par divorce est en relation étroite avec l'âge moyen des parents au moment du divorce. Plus l'âge moyen des parents est élevé, comme c'était le cas en 1969 par exemple, moins la probabilité d'avoir des enfants vivant à la maison est importante. Il n'en reste pas moins que, à âge égal, le nombre moyen d'enfants nés de parents divorcés est inférieur au nombre moyen d'enfants de l'ensemble des familles.

Près de 55% des personnes qui ont divorcé en 1969 n'avaient pas d'enfants au moment du divorce. La proportion était de 47% en 1970 et de 45% en 1971. La forte proportion de divorcés sans enfants en 1969 provient du fait que l'âge moyen était élevé. Les divorcés sans enfants comprennent non seulement les couples mariés depuis au moins 20 ou 25 ans et où les enfants ont atteint leur majorité et ne vivent plus avec les parents, mais surtout des couples récemment mariés, où la proportion des sans enfants est très élevée. Près de la moitié des couples divorcés après cinq ans de mariage n'ont toujours pas d'enfants, comparativement à moins de 20% pour l'ensemble de la population pour la même durée. Parmi les couples divorcés après dix ans de mariage, la proportion des sans enfants est de 25% contre près de 10% pour l'ensemble de la population. Parmi les couples divorcés avec enfants, plus de 70% ont un ou deux enfants seulement, le reste étant formé en majorité de couples ayant trois enfants.

**Garde des enfants.** Les femmes demandent le divorce beaucoup plus souvent que les hommes, et elles le font plus souvent quand il y a des enfants et encore plus souvent quand elles ont plus d'enfants. La proportion des cas où la femme demande le divorce est d'un peu plus de 63%, et cette proportion est restée identique durant les trois années d'observation. La proportion des cas où la femme demande le divorce quand il y a des enfants est de près de 70%, et cette proportion s'élève à mesure que le nombre d'enfants augmente pour atteindre 75% chez les familles de sept enfants et plus.

La mère se voit attribuer seule la garde de tous les enfants dans près de 75% des cas, alors que le père l'obtient dans environ 13% des cas. Dans la quasi-totalité des cas restants, la garde est soit partagée soit non attribuée.

La proportion des cas où la garde des enfants est attribuée au père ou à la mère varie selon le demandeur en divorce. Ainsi que l'indique le tableau 5.56, lorsque la mère demande le divorce elle reçoit la garde des enfants dans près de 90% des cas, alors que le père ne l'obtient que dans 2% à 3% des cas. Dans le reste des cas la garde est partagée ou non attribuée.

Par contre, la proportion des cas où le père reçoit la garde des enfants quand il demande le divorce est tombée de 43% en 1968 à 38% en 1971. Les proportions sont de 34% et 38% respectivement pour la mère. La garde des enfants est partagée dans 5% des cas et elle n'est pas attribuée dans environ 20% des cas.

La forte proportion de cas où la garde des enfants n'est pas attribuée lorsque le père demande le divorce dépend peut-être entre autres de l'âge moyen élevé des pères au moment du divorce. Plus l'âge moyen au divorce est élevé, moins est la probabilité d'avoir des enfants mineurs, et partant la nécessité de statuer sur la garde des enfants, est forte. Néanmoins, il peut exister des cas où les enfants sont mineurs mais où la question n'a pas été soulevée devant la cour en raison de l'accord tacite des parents au sujet de la garde des enfants.

**État matrimonial et âge au mariage.** Un peu plus de 92% des divorcés en 1971 étaient célibataires au moment du mariage, 2% étaient veufs et près de 6% étaient divorcés. La faible proportion d'anciens divorcés, indiquée au tableau 5.57, s'explique par la part relativement faible de la population remariée dans l'ensemble de la population. Ces proportions devraient évoluer à l'avenir dans le sens d'une diminution relative de la proportion de nouveaux divorcés